Application de la loi de l'immigration et de la loi de l'immigration chinoise, \$179,923.

M. GREEN: Il y a environ quatre mois le Gouvernement a annoncé que deux comités avaient ou devaient être nommés pour examiner la question de l'entrée illégale des Japonais dans la Colombie-Britannique. On nous a dit qu'un comité interdépartemental avait déjà travaillé pendant près d'un an et que dans la suite on avait nommé une commission de revision. Cette commission, je crois, a présenté un rapport au commencement du mois de mai. Quels rapports ont présenté ces deux comités?

L'hon. M. CRERAR: Nous avons reçu des rapports intérimaires de la commission de revision, mais le rapport final n'a pas été publié. Pour ce qui est du comité interdépartemental, ses études...

Le très hon. M. BENNETT: On l'a tenu pour confidentiel.

L'hon. M. CRERAR: Je comprends que le comité interdépartemental n'a pas fait de rapport, mais la Commission de revision existe encore.

M. GREEN: Le comité ou la commission de revision ont-ils réussi à renvoyer dans leur pays des Japonais entrés illégalement au Canada?

L'hon. M. CRERAR: On me dit que l'on fait actuellement enquête sur certains cas, mais je ne puis dire dans le moment si l'on a, de fait, renvoyé quelqu'un depuis l'institution de la commission de revision.

M. GREEN: Ces deux commissions ont-elles constaté que plusieurs Japonais sont entrés illégalement dans la Colombie-Britannique?

L'hon. M. GRERAR: Je ne puis pas, dans le moment, donner à mon honorable ami d'autres renseignements que ceux que j'ai déjà exposés.

M. GREEN: Le 26 mai, le premier ministre nous a dit que le Gouvernement ferait une déclaration au sujet du rapport intérimaire que nous avons reçu de la commission de revision. Quand obtiendrons-nous cette déclaration? On nous a laissé entendre depuis longtemps que le Gouvernement désirait ardemment obtenir de prompts résultats de la nomination de ce comité interdépartemental et de cette commission de revision, mais il semble bien maintenant que c'est encore un cas où il faut attendre les événements.

L'hon. M. CRERAR: Mon honorable ami fait totalement erreur et je pense bien qu'il ne désire aucunement se montrer injuste. Cette question comporte de longues investigations et je crois que mon honorable ami se rendra compte qu'il n'est pas bon de dire hautement à la Chambre ou dans le grand public où

[L'hon. M. Crerar.]

en sont rendues ces investigations. Lorsque la commission de revision aura terminé son travail, je ne doute pas qu'elle fera un rapport.

Le très hon. M. BENNETT: Combien de personnes ont été rapatriées depuis le commencement de l'année?

L'hon, M. CRERAR: Je ne puis pas donner ce renseignement.

M. NEILL: Le Gouvernement a-t-il l'intention de faire un recensement des Orientaux ou même de toute la population de la Colombie-Britannique? Je suis d'avis que c'est la seule manière d'établir si réellement des Orientaux se trouvent illégalement dans notre pays.

L'hon. M. CRERAR: Je répondrai que cette question n'a pas encore été étudiée, mais j'imagine que la commission de revision aura quelque chose à dire à ce sujet lorsqu'elle aura terminé son enquête.

(Le crédit est adopté.)

Plan de colonisation de l'Empire, \$1,000.

M. PERLEY: Le ministre pourrait-il nous dire quels ont été les résultats de la conférence impériale tenue à Londres, l'an dernier? Je crois qu'un représentant canadien a assisté à cette conférence et qu'il y a été question de colonisation et d'immigration au sein de l'Empire britannique.

L'hon. M. CRERAR: Le Gouvernement du Canada n'était pas représenté à cette conférence.

(Le crédit est adopté.)

Division des Mines et de la Géologie—Pour pourvoir aux moyens de transport vers les régions minières et autoriser, subordonnément à l'approbation du Gouverneur en conseil, la nomination des fonctionnaires, commis et employés surnuméraires requis aux fins de tout item sous la rubrique "spécial" de ce ministère, \$1.310,000.

L'hon. M. CRERAR: Une erreur typographique a été faite dans la version anglaise; on y a inclus le mot "following" dans la description.

L'hon. M. MACKENZIE: Je propose que le mot "following" soit biffé dans la version anglaise.

(L'amendement est adopté.)

M. PELLETIER: Quelle somme est affectée à chaque province en vertu de ce crédit?

L'hon, M. CRERAR: Voici la répartition de cette somme:

Nouvelle-Ecosse	\$ 25,000	
Québec	 250,000	
Ontario	 250,000	
Manitoba	230,000	
Saskatchewan	 125,000	
Alberta	 50,000	
Colombie-Britannique	 240,000	
Yukon	 50,000	
Territoires du Nord-Ouest	 43,000	